

# C'est aujourd'hui que l'on bâtit la ville de demain



Liste du  
**MAYER**

## Et nos petits sous ?

### Comment fait-on pour investir autant sans endetter la Commune ?

Nos concitoyens qui se posent cette question ont raison car il leur suffit d'écouter le journal télévisé pour entendre parler des charges financières de l'Etat, des Régions et de toutes ces mesures d'assainissement qui finissent toujours par être payées par le plus grand nombre, c'est-à-dire tout le monde sauf les plus riches.

**Pourquoi n'en serait-il pas de même à Marche ? Marche qui n'arrête pas d'aller de l'avant, d'investir, d'acheter ?!**

**Rendez-vous compte : du 1er janvier 2013 à ce jour, nous avons engagé des investissements pour 32.400.000 euros, soit 1.860 euros/habitant.**

En tant que responsable des finances communales, je réponds avec grand plaisir à cette question.

La **règle première** est simple : aucun euro de subventionnement ne peut nous échapper malgré des procédures longues et fastidieuses.

Ce n'est pas toujours facile d'obtenir une subvention mais il y a des bourgmestres opiniâtres que l'on jette par la porte mais qui rentrent par la fenêtre.

La **deuxième règle** : ne pas reporter la dette communale à charge de nos enfants.

À Marche, **la dette communale est très faible** : elle représente 12 % du budget communal.

Endettement : % par rapport au budget	MARCHE	ROCHEFORT	CINEY
	12 %	18 %	15 %

A titre comparatif, nous avons choisi les deux villes voisines et amies car Rochefort compte 12.554 habitants et Ciney, 16.439 habitants. Marche en compte 17.455.

Notre dette communale est bien maîtrisée et même, très bien maîtrisée.

**Règle 3** : investir, oui, mais **SANS AUGMENTER LES IMPÔTS** car l'impôt, c'est l'argent du contribuable.

Depuis près de 30 ans, nous n'avons pas augmenté les deux impôts significatifs les plus importants : le PRECOMPTE IMMOBILIER et le PRECOMPTE PROFESSIONNEL.

Et ce, mis à part l'intermède de 2017 où nous avons dû augmenter

le précompte immobilier, passant de 2.500 à 2.600 pour deux raisons :

- la Région wallonne nous avait lourdement pénalisés au seul motif que le précompte immobilier était inférieur à la moyenne wallonne (nous avons perdu une recette de 140.000 euros en 2017)
- le Fédéral avait supprimé la dotation financière du Grand-Duché du Luxembourg versé à notre commune pour compenser le précompte professionnel des Marchois travaillant au GDL.

Heureusement, le Fédéral et la Région wallonne ont supprimé ces mesures calamiteuses et nous avons remis le précompte immobilier au même taux : 2.500 pour le précompte immobilier et 8 % pour le précompte professionnel.

	MARCHE	ROCHEFORT	CINEY
Précompte prof.	8 %	8,5 %	8 %
Précompte imm.	2.500	2.600	2.600

Vous constaterez que notre fiscalité supporte bien la comparaison avec des villes bien gérées par le MR.

**Règle 4** : comme dans les ménages, il faut toujours **garder une pomme pour la soif**.

Nous avons, au cours de toutes ces années, constitué un boni cumulé très important.

Aujourd'hui, ce boni s'élève à 17.379.218 euros à la clôture du compte 2017.

Toutefois, de celui-ci, il y a 6 à 7 millions auxquels il ne faut pas toucher. En effet, ce montant est nécessaire pour assurer la fluidité de notre trésorerie qui doit faire face à de nombreux impondérables tels que des retards dans les subventions, des travaux supplémentaires imprévisibles, la modernisation des services, l'anticipation de nouvelles mesures fiscales pour les pensions,....

Notre bas de laine nous permet donc d'aborder la prochaine mandature sans augmentation du précompte immobilier ni du précompte professionnel... sauf si l'Etat fédéral alourdit fortement la part financière des communes en faveur des Zones de police ou pour la Zone de sécurité.

**Règle 5** : préserver et augmenter le patrimoine communal.

**La valeur du patrimoine communal a augmenté de 1.464.000 euros.**

Non seulement nous l'avons préservé, mais nous l'avons agrandi :

par l'achat de 12 ha de forêt	+ 162.000
par l'achat de 47 ha de terres agricoles (ferme Jamagne)	+ 975.000
par l'achat de la ferme Sepul : cœur de Marloie	+ 500.000
par l'achat de la villa et du parc en face de l'église d'Aye	+ 550.000

Et nous avons vendu le terrain de rugby et le parc Saint-François à la société Wallonne du Logement qui y construira des logements pour revenus modérés : - 722.000

**TOTAL : 1.464.000 euros**



### EN CONCLUSION

Nous gérons **en bon père de famille** dans la plus grande transparence, soucieux de ne pas transmettre des dettes à nos successeurs, appliquant une fiscalité très raisonnable et en renforçant le patrimoine.

Notre bas de laine permettra de faire face à des imprévus.

Cette gestion est l'œuvre d'une majorité soudée qui tire le char communal dans une seule direction : **l'intérêt général**.

Mais elle est aussi l'œuvre d'une **administration communale performante**.

Vous comprenez pourquoi nous sommes fiers de notre gestion.

Bien cordialement,

**André BOUCHAT**

Votre Bourgmestre